



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un Conseil du développement durable pour Neuchâtel

À la suite de la publication par le Conseil d'Etat du rapport sur la stratégie cantonale du développement durable, les Vert-e-s regrettent qu'un des points essentiels de leur prise de position à la consultation n'ait pas été pris en compte : l'accompagnement du Conseil d'Etat par un Conseil du développement durable pérenne. Pour combler cette lacune, le parti écologiste dépose un projet de loi par l'entremise de la députée Christine Ammann Tschopp.

En déposant le projet de loi « Conseil du développement durable », les Vert-e-s veulent doter le canton de Neuchâtel d'un nouvel organe pérenne dont la tâche essentielle sera de conseiller les autorités sur la stratégie cantonale du développement durable. Composé d'expert-e-s reconnu-e-s issu-e-s des milieux académiques, économiques et syndicaux, ce conseil s'attachera à détecter précocement les défis en lien avec le développement durable et la lutte contre le dérèglement climatique par une veille scientifique régulière et l'analyse des indicateurs. Fort des constats et de la connaissance du contexte neuchâtelois, il pourra recommander des mesures de politiques publiques aux autorités cantonales. De plus lors de chaque législature, le conseil publiera un rapport synthétique sur l'efficacité des mesures prises, le respect des objectifs et les nouveaux et futurs défis du développement durable. Ce rapport sera rendu public.

Pour les Vert-e-s, le Conseil du développement durable, indépendant de l'administration cantonale, offrira tant aux autorités qu'à la population une analyse fine, experte et scientifique du déploiement de la stratégie du développement durable, à l'image du Conseil de l'organisation du territoire (COTER) institué au niveau national par le Conseil fédéral.

Neuchâtel, le 27 septembre 2024